

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DÉFINITIONS & LIENS WEB

Les violences faites aux femmes peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, couple, famille, école, rue, milieu hospitalier, transports, sur internet...

Elles prennent la forme de violences physiques, psychologiques, économiques, administratives, verbales, et peuvent être exercées ponctuellement ou sur des périodes très longues.

Vous trouverez ici les définitions de chaque type de violences sur lesquelles se base cette cartographie.

Toutes les violences faites aux femmes sont punies par la loi :

LIEN : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- Violences au sein du couple
- Mariage forcé
- Mutilations sexuelles féminines
- Viol et autres violences sexuelles
- Violences au travail
- Prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle
- Lesbophobie, biphobie et/ou transphobie
- Esclavage moderne, traite autre qu'exploitation sexuelle
- Cyberviolences sexistes et sexuelles

Violences au sein du couple

Les violences au sein du couple concernent les violences exercées par un conjoint, petit ami, amant, ou ex-conjoint.

Ces violences peuvent être physiques (bousculer, frapper avec la main, le pied ou un objet, griffer, mordre, attacher, tirer les cheveux, brûler), psychologiques (dévaloriser le comportement, l'apparence, les qualités et capacités, ne pas adresser la parole, menacer de se suicider ou de tuer, faire du chantage affectif, empêcher de travailler ou de voir les proches, contrôler la communication avec les autres), verbales (insulter, crier), sexuelles (violer, attoucher, imposer des images pornographiques et des pratiques sexuelles non consenties, refuser ou imposer une contraception), économiques (empêcher d'utiliser le salaire, contrôler les dépenses, ne pas payer de pension alimentaire, la rendre solidaire de dettes contractées sans son accord), administratives (voler les papiers d'identité ou documents administratifs indispensables : permis de conduire, bulletins de salaire, la dénoncer à la police pour enlèvement d'enfants si elle s'enfuit avec les enfants du couple, la dénoncer à la préfecture pour rupture de la vie commune en cas de couple binational)

LIEN : <https://www.solidaritefemmes.org/suis-je-victime-de-violences-conjugales>

Mariage forcé

Un mariage est forcé lorsque la famille ou l'entourage de l'un-e ou l'autre des époux-se-s exerce des pressions ou des violences pour que l'union (civile et/ou religieuse) ait lieu. Si une jeune fille ou jeune femme, mineure ou majeure, est incitée, forcée, manipulée à accepter un mariage, que celui-ci ait lieu en France ou dans le pays d'origine de sa famille ou du futur époux, il s'agit d'un mariage forcé. Aucune coutume, religion, ni tradition de la "culture d'origine", ni aucun comportement (liberté sexuelle, choix amoureux, orientation sexuelle) d'une jeune fille ne justifie de la forcer à se marier contre son gré.

LIENS : <https://federationgams.org/mariages-forces-2/>
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/mariage-force>

Mutilations sexuelles féminines

Les mutilations sexuelles féminines sont perpétrées sur des femmes de tous âges (du nourrisson à la femme adulte), et sont justifiées par la famille et l'entourage au nom de prétendues coutumes ou traditions. Elles concernent :

- L'excision : couper le prépuce du clitoris, couper une partie ou la totalité du gland du clitoris, et/ou couper une partie ou la totalité des petites lèvres
- L'infibulation : couper le clitoris, les petites lèvres, coudre les grandes lèvres bord à bord en ne laissant qu'une petite ouverture pour l'écoulement de l'urine, du sang de règles
- D'autres pratiques : percer, gratter les parois vaginales, allonger les petites et/ou grandes lèvres

Les mutilations sexuelles féminines sont un crime. Elles ont des conséquences souvent catastrophiques sur le bien-être et la santé sexuelle et reproductive des femmes qui en sont victimes.

LIENS : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Suis-je-concernee,347.html>
<http://www.federationgams.org/msf.php>

Viol et autres violences sexuelles

Il s'agit de toute violence à l'encontre des femmes qui a pour cible sa sexualité :

- Le viol est défini par le Code pénal (article 222-23) comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Il s'agit du fait de pénétrer, avec une partie du corps ou un objet, un orifice (bouche, vagin, anus) du corps d'une autre personne par violence, contrainte, menace ou surprise (si la femme est endormie, droguée, alcoolisée, faible à cause d'un handicap, terrorisée par la contrainte ou les menaces, paralysée par l'aspect incontrôlable et incompréhensible de l'agression). Le viol est

dit conjugal lorsqu'il est commis par un petit ami, conjoint, ex-conjoint, ex-petit ami, et incestueux quand il est commis par un membre de la famille.

- Les autres violences sexuelles sont toutes les autres formes d'agressions sexuelles sans pénétration, commises sur mineur·e ou majeur·e, avec ou sans attouchement : « agression sexuelle », « atteinte sexuelle », « exhibition sexuelle ». Toutes sont punies sévèrement par la loi, quel que soit le lien existant entre agresseur et victime.

LIEN : <http://fr.calameo.com/read/0027648781a17538b4105>

Violences au travail

Toute violence sexiste et/ou sexuelle envers une femme, dans un cadre professionnel : harceler sexuellement une collègue ou subordonnée (« blagues », sous-entendus sexuels), exposer des affiches ou magazines pornographiques dans l'enceinte de l'établissement, poser des questions sur sa sexualité ou faire des confidences non demandées sur sa propre sexualité, attoucher sexuellement, violer.

LIEN : <http://www.avft.org/>

Prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle

La prostitution désigne le fait pour une femme d'être contrainte à se livrer à des relations sexuelles tarifées, que ce soit par nécessité économique (précarité) ou par la violence d'un réseau de traite ou d'un proxénète. La traite à des fins d'exploitation sexuelle désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et la contrainte des personnes à des relations sexuelles tarifées, dont l'argent est reversé au proxénète.

LIEN : <http://www.fondationscelles.org/fr/la-prostitution/la-prostitution-en-bref>

Lesbophobie, biphobie et/ou transphobie

La lesbophobie, la biphobie et la transphobie désignent le fait, pour une ou plusieurs personnes, d'avoir une attitude de haine et/ou de rejet envers une personne pour la seule raison qu'elle est ou est perçue comme lesbienne, bisexuelle, ou transgenre. Cela peut passer par des mots, des gestes, des refus de service (dans une administration, un service public, un commerce), des insultes de la part d'inconnu·es ou de l'entourage, des violences physiques (frapper, pousser, gifler, etc.), psychologiques (ne pas adresser la parole, humilier, dénigrer), sexuelles (viol « correctif », attouchements, harcèlement sexuel).

LIEN : <http://www.sos-homophobie.org/definitions-homophobie-lesbophobie-gayphob...>

Esclavage moderne, traite autre qu'exploitation sexuelle

La traite à des fins d'exploitation domestique ou économique désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et la contrainte de la personne dans le but de la réduire en esclavage. L'esclavage moderne désigne le fait que des personnes privent

d'autres personnes de leur liberté et les exploitent, soit pour du travail domestique, soit à des fins de gain économique.

LIEN : <http://www.esclavagemoderne.org>

Cyberviolences sexistes et sexuelles

Les cyberviolences sexistes et sexuelles sont des violences qui passent par les outils numériques (téléphone, ordinateur, tablette, etc.) ou via les espaces numériques (réseaux sociaux, sites Internet, etc.). Elles peuvent prendre différentes formes : harcèlement via les communications électroniques, contrôle et surveillance des communications, déplacements et agissements via les outils numériques, diffusion de contenus intimes sans le consentement, ...

- Pour aller plus loin : Le site www.stop-cybersexisme.com recense des ressources sur les cyberviolences sexistes et sexuelles
- Le site Je protège ma vie privée en ligne propose des conseils pratiques pour sécuriser ses outils numériques www.guide-protection-numerique.com
- La recherche-action du Centre Hubertine Auclert sur les cyberviolences conjugales
LIEN : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/rapport-cyberviolences-con...>